

Décision DS n° 2021-2022-22 portant délégation de
signature

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté portant nomination de M. Romuald BONÉ à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1^{er} mars 2019,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Délégation est accordée à madame Alina HOLCROFT, responsable administrative et financière de la Recherche, à effet de signer, au nom du Directeur de l'INSA Strasbourg, les documents et actes désignés ci-après :

- Projets Agence Nationale de la Recherche (ANR) : postérieurement à l'acceptation du projet, validation des annexes financières en vue de l'édition de la décision attributive d'aide ;
- Correspondances administratives dans le cadre de ses fonctions ;
- Décisions afférentes à l'emploi du temps et aux congés des personnels placés sous son autorité hiérarchique ou fonctionnelle.

Article 2 : Publicité

La présente décision est soumise à publicité. Elle est affichée de manière permanente dans les locaux de l'INSA Strasbourg et sur le site internet de l'établissement.

Article 3 : Durée

La présente décision prend effet à compter de sa publication après transmission au Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités.

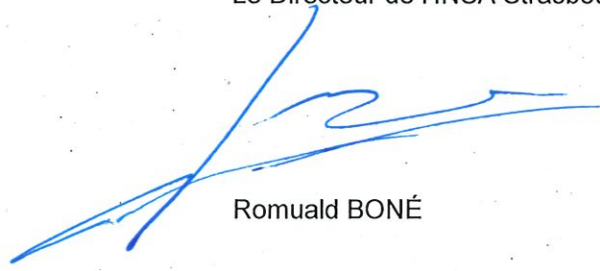
Elle prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 31 mars 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Romuald BONÉ.

Romuald BONÉ

Décision transmise au Recteur de région académique le : **04 AVR. 2022**
Décision affichée et mise en ligne sur le site internet de l'INSA Strasbourg le :

04 AVR. 2022